

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 septembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDES - Patrick PAPPALARDO - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Bernard MARTY - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Christophe DE PIETRO représenté par Roland MOUREN - Marie-France DROPY OURET représentée par Michel AZOULAI - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Marie-Louise LOTA - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Gérard CHENOZ - Vincent GOMEZ représenté par Gérard POLIZZI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Martine RENAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Solange BIAGGI - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nourati DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Antoine MAGGIO - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick Mennucci - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 003-525/19/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association d'entreprises Athelia Entreprendre de la Zone d'activités de La Ciotat pour l'année 2019

DPEATSV 19/17631/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE–PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

Présentation générale de l'association

La zone d'activité Athélia à La Ciotat regroupe plus de 300 entreprises de toutes tailles, qui emploient 4 000 salariés sur un espace économique de 100 hectares. La Métropole Aix-Marseille-Provence vient d'achever l'aménagement de l'ultime tranche Athelia V dont la commercialisation est en cours.

Athélia Entreprendre est une association loi 1901 créée en 2002, qui a pour objectif la promotion et l'animation de la zone d'activité Athélia. Acteur économique incontournable de La Ciotat et du bassin de l'est de Marseille, l'association est un partenaire de référence en matière de développement économique aux côtés du Conseil de Territoire Marseille Provence.

Chiffres clés :

- 187 adhérents, soit 63% des entreprises et 76% des salariés
- 15 membres du CA
- 60 bénévoles
- 8 commissions composées de membres bénévoles : dirigeants, collaborateurs des entreprises adhérentes et acteurs économiques locaux.
- Une équipe permanente de 3 personnes

L'association d'entreprises a pour rôle de :

- Communiquer et promouvoir les valeurs d'entreprises et le développement personnel des salariés comme le moteur de la profitabilité et du développement des entreprises
- Développer la culture du développement durable au service de toutes les entreprises des zones Athélia et de leurs salariés, en faveur d'un cadre de vie attractif et d'un environnement professionnel convivial
- Fédérer toutes les forces économiques régionales et les mettre à disposition du développement des entreprises d'Athélia et du bien-être de ses salariés.
- Contribuer à l'attractivité de l'environnement et à l'amélioration continue du cadre de vie de tous les acteurs des zones Athélia.
- Faire des zones d'activité d'Athélia un modèle régional en terme environnemental.

Les actions menées par l'association

A travers un programme varié d'animation et de communication, l'association Athelia Entreprendre œuvre à faciliter le développement de leurs entreprises adhérentes sur les thèmes suivants :

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

- Favoriser le développement économique des entreprises :

En organisant des événements de notoriété, l'association favorise les échanges entre les entreprises (Les Vœux d'Athélia - L'Assemblée Générale d'Athélia – Les « Mardis d'Athélia » ...). Les 7 associations de zones d'activité « AZA » du bassin Est (Apage, Roca Fortis, Athelia Entreprendre, LEHV, Pôle Alpha, Les Paluds, Napollon) sont associées dans un consortium T2R Territoire Réseau Rencontre pour mutualiser l'organisation deux événements communs dont une journée d'échanges entre les entreprises du Bassin Est de la Métropole « Business Buzz » (ambition d'annualiser l'évènement).

- Dimension sociale : emploi et bien-être des salariés :

Le second événement est une journée à destination des demandeurs d'emploi « Job Boost ». En 2019 aura lieu sur La Ciotat la 5^e édition de cet événement créé à l'origine par l'association Athelia Entreprendre puis étendu aux 7 AZA. La journée consiste en conseils auprès de demandeurs d'emplois dispensés par des professionnels des Ressources Humaines en activité dans les entreprises du Territoire. Ainsi 80 bénévoles, se mettent à la disposition d'environ 500 demandeurs d'emplois au moyen d'ateliers (simulation d'entretien, coaching...).

L'association organise toute l'année des événements festifs pour favoriser les échanges entre les salariés et les entreprises de la ZA. Un projet d'ouverture d'une crèche inter-entreprises porté par l'association a par exemple été mené.

- Dimension environnementale : réelle ADN de l'association Athelia Entreprendre :

Des démarches engagées dès 2015 par l'association ont permis la double certification ISO 14 001 et 50 001 de la zone d'activité. En parallèle, d'un partenariat privé conclu de gestion collective des déchets à disposition de leurs adhérents, de nombreuses collectes mutualisées de déchets sont proposées aux entreprises (palettes, D3E, consommables informatiques...).

De nombreuses actions en faveur des mobilités alternatives sont mises en œuvre ; notamment auprès des transports en commun. Une plateforme de covoiturage existe depuis 2012 et compte désormais plus de 950 inscrits (soit 30% des salariés des entreprises adhérentes).

Egalement, un travail sur la sécurité routière de plusieurs années a abouti à instaurer un sens unique de circulation sur Athelia III.

Détail des principaux postes du budget prévisionnel 2019 de l'association Athelia Entreprendre

DEPENSES		RECETTES	
Achats	8 250	Cotisations et Partenariats privés	107 884
Services extérieurs	25 250	Ventes prestations services	5 240
Autres services extérieurs	68 260	Subvention Commune de La Ciotat	35 000
		Subvention Département (fonctionnement)	15 000
Charges de personnel	110 250 €	Subvention Département (action Job Boost pour T2R)	15 000
		Subvention CT Marseille Provence	20 000
Contributions volontaires	27 000 €	Contributions volontaires	27 000
TOTAL DEPENSES	238 410 €	TOTAL RECETTES	238 410 €

Le Budget prévisionnel global de l'association est de 238 410 euros pour l'année 2019, en hausse par rapport à l'exercice précédent (223 548 euros). Le montant des subventions publiques sollicitées s'élève à 85 000 euros, soit 40% du budget total. Il est significatif de noter que l'autofinancement généré par les cotisations perçues et les partenariats privés conclus approche les 48%. L'association sollicite le Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole à hauteur de 20 000 euros.

Il est proposé au Conseil de Territoire d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Athelia Entreprendre de 10 000 euros pour l'exercice 2019, sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence dans le cadre des actions menées au titre de la thématique Développement Economique.

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016 définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance ;
- l'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emplois, pour la métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les associations d'entreprises de son territoire ;
- l'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le territoire Marseille Provence, zone d'Athélia à La Ciotat, en leur proposant des services adaptés.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10.000 euros au titre de l'année 2019 à l'association Athélia Entreprendre. .

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est habilité à signer tout document relatif à cette subvention.

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2019 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – Chapitre 65 – Article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » Fonction 61 - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC